



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 122 - JUIN 2012

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté N °2012052-0012 - Arrêté du 21 février 2012 fixant la composition de la Commission Consultative des Ouvriers des Parcs et Ateliers de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	1
---	---

59_Etablissements

Réseau Ferré de France

Décision - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de ARLEUX	4
Décision - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de DOUAI	7
Décision - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de ORCHIES	10
Décision - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de SAINT- ANDRE- LEZ- LILLE	15
Décision - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de SOMAIN	18

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2012123-0007 - Arrêté préfectoral modificatif portant nomination des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement de LILLE	21
Arrêté N °2012137-0001 - Arrêté modifiant les bureaux de vote de certaines communes du département du Nord pour les élections des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012	25
Arrêté N °2012152-0004 - Arrêté modifiant les bureaux de vote des communes de Cambrai, Le Favril et Neuville- en- Ferrain pour les élections des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012	29
Arrêté N °2012157-0001 - Liste des communes rurales dans le département du Nord pour 2012	31

Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord

Décision - Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	44
--	----



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012052-0012

**signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord
le 21 Février 2012**

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté du 21 février 2012 fixant la
composition de la Commission Consultative
des Ouvriers des Parcs et Ateliers de la
Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Secrétariat Général

**Arrêté du 21 février 2012
fixant la composition de la Commission Consultative
des Ouvriers des Parcs et Ateliers de la Direction
Départementale des Territoires et de la Mer du Nord**

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié, relatif aux Ouvriers des Parcs et Ateliers et des Bases Aériennes admis au bénéfice de la Loi du 21 mars 1928;

Vu arrêté interministériel du 02/012/1991, portant classification professionnelle des ouvriers des parcs et ateliers ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 1996, fixant les modalités du vote par correspondance;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord;

Vu l'arrêté du 15 avril 2010 portant création de commissions consultatives compétentes à l'égard des Ouvriers des Parcs et Ateliers des Ponts et Chaussées et des Bases Aériennes du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer ;

Vu la Circulaire du 19 décembre 1991, relative aux nouvelles classifications des Ouvriers des Parcs et Ateliers et des Bases Aériennes;

Vu la Circulaire du 12 avril 2010 relative à la composition des commissions de réformes et au renouvellement des Commissions Consultatives des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) ;

Vu les résultats du scrutin du 29 juin 2010;

ARRÊTE

Article 1^{er} - La composition de la Commission Consultative des Ouvriers des Parcs et Ateliers de la DDTM du Nord compétente à l'égard des Ouvriers des Parcs et Ateliers et des Bases Aériennes est constituée **comme suit à compter du 21 février 2012** :

Représentants de l'Administration

- M. LALART Philippe, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
ou
Monsieur BRENNE Dominique, Directeur Adjoint, son représentant

- Mme LAMPIN Corinne, Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts
Adjointe au Responsable de la Délégation Territorial des Flandres

Représentants du Personnel

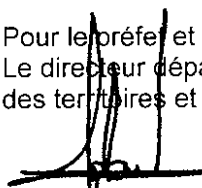
- M. TAILLIEZ Sébastien
- M. DESMADRYL Jean-Luc
- M. BLIECK Jean-françois

Article 2 - L'arrêté du 30 mars 2011 portant sur la composition de la Commission Consultative des Ouvriers des Parcs et Ateliers compétente à l'égard des Ouvriers des Parcs et Ateliers et des Bases Aériennes est abrogé.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera diffusé à Messieurs les Directeurs du CETE Nord-Picardie, de la DIR Nord, de la DREAL Nord Pas-de-Calais, au Conseil Général du Nord et à chacun des membres nommés à l'article 1er.

Fait à Lille, le 21 février 2012

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des territoires et de la mer



Philippe LALART



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Véronique LECHEVIN, chef du service aménagement et patrimoine
le 24 Octobre 2011**

**59_Etablissements
Réseau Ferré de France**

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de
ARLEUX

DECISION DE DECLASSEREMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20110375
Gestionnaire : RFF (DR/NPCP)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le code des transports ;
- Vu** la loi n°97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public " Réseau Ferré de France " en vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,
- Vu** le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France, et notamment son article 39 ;
- Vu** le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France ;
- Vu** le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau Ferré de France ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;
- Vu** la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;
- Vu** la décision du 6 février 2008 portant délégation de pouvoirs au Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;
- Vu** la décision du 1er octobre 2009 portant nomination de Madame Lucette VANLAECKE en qualité de Directeur régional Nord - Pas de Calais et Picardie ;
- Vu** la décision du 12 juillet 2010 portant délégation de signature par Madame Lucette VANLAECKE au profit de Véronique LECHEVIN en qualité de Chef du service Aménagement du Patrimoine ;
- Considérant** que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

DECIDE :

TERRAINS PLAIN-PIED :**ARTICLE 1^{er}**

Le terrain (nu ou bâti) sis à ARLEUX (Nord) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

TERRAINS DE PLAIN-PIED :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59015		OB	2095	2049
			TOTAL	2049

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie de ARLEUX et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lille ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Lille, **24 OCT. 2011**

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Aménagement et Patrimoine
Véronique LECHEVIN





PREFET DU NORD

Décision

**signé par Lucette VANLAECKE, directeur régional Nord - Pas- de- Calais - Picardie
le 15 Décembre 2011**

**59_Etablissements
Réseau Ferré de France**

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de
DOUAI

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20110446
Gestionnaire : RFF (DR/NPCP)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public " Réseau Ferré de France " en vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France ;

Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau Ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 6 février 2008 portant délégation de pouvoirs au Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2009 portant nomination de Madame Lucette VANLAECKE en qualité de Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;

Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

DECIDE :



TERRAINS PLAIN-PIED :**ARTICLE 1^{er}**

Le terrain (nu ou bâti) sis à DOUAI (Nord) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

TERRAINS DE PLAIN-PIED :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59178	Rue du pont de la Deule	BM	348	6365
59178	Rue du pont de la Deule	BM	349	741
59178	Rue du pont de la Deule	BM	1137	42
			TOTAL	7148

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie de DOUAI et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lille ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr>).

Fait à Lille, **15 DEC. 2011**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Régional
Lucette VANLAECKE





PREFET DU NORD

Décision

**signé par Véronique LECHEVIN, chef du service aménagement et patrimoine
le 21 Octobre 2011**

**59_Etablissements
Réseau Ferré de France**

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de
ORCHIES

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20110364
Gestionnaire : RFF (DR/NPCP)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le code des transports ;
- Vu** la loi n°97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public " Réseau ferré de France " en
Vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,
- Vu** le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;
- Vu** le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau ferré de France ;
- Vu** le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau ferré de France ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;
- Vu** la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;
- Vu** la décision du 6 février 2008 portant délégation de pouvoirs au Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;
- Vu** la décision du 1^{er} octobre 2009 portant nomination de Madame Lucette VANLAECKE en qualité de Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;
- Vu** la décision du 12 juillet 2010 portant délégation de signature par Madame Lucette VANLAECKE au profit de Véronique LECHEVIN en qualité de Chef du service Aménagement du Patrimoine ;
- Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,**

DECIDE :

TERRAINS PLAIN-PIED :**ARTICLE 1^{er}**

Le terrain (nu ou bâti) sis à ORCHIES (Nord) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

TERRAINS DE PLAIN-PIED :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59449	rue Languette	0A	1757	10209
59449	rue Languette	0A	1554	674
59449	rue Languette	0A	2272	7972
59449	rue Languette	0A	1953	9884
TOTAL				28739

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie d'ORCHIES et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lille ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Lille, **21 OCT. 2011**

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Aménagement et Patrimoine
Véronique LECHEVIN



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Véronique LECHEVIN, chef du service aménagement et patrimoine
le 14 Décembre 2011**

**59_Etablissements
Réseau Ferré de France**

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de
SAINT- ANDRE- LEZ- LILLE

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20110386
Gestionnaire : RFF (DR/NPCP)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public " Réseau Ferré de France " en vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France ;

Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau Ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 6 février 2008 portant délégation de pouvoirs au Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision du 1er octobre 2009 portant nomination de Madame Lucette VANLAECKE en qualité de Directeur régional Nord - Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision du 12 juillet 2010 portant délégation de signature par Madame Lucette VANLAECKE au profit de Véronique LECHEVIN en qualité de Chef du service Aménagement du Patrimoine ;

Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

DECIDE :

TERRAINS PLAIN-PIED :**ARTICLE 1^{er}**

Le terrain (nu ou bâti) sis à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE (Nord) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

TERRAINS DE PLAIN-PIED :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59527	ROBERT SCHUMAN	AD	0012	3179
59527	DE CONSTANTINE	AD	0014	66
59527	ROBERT SCHUMAN	AE	0006	4
59527	ROBERT SCHUMAN	AE	0009	452
			TOTAL	3701

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lille ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Lille, **14 DEC. 2011**

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Aménagement et Patrimoine
Véronique LECHEVIN .





PREFET DU NORD

Décision

**signé par Véronique LECHEVIN, chef du service aménagement et patrimoine
le 08 Août 2011**

**59_Etablissements
Réseau Ferré de France**

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de
SOMAIN

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20110243
Gestionnaire : RFF (DR/NPCP)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public " Réseau ferré de France " en vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau ferré de France ;

Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 6 février 2008 portant délégation de pouvoirs au Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2009 portant nomination de Madame Lucette VANLAECKE en qualité de Directeur Régional Nord Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision du 12 juillet 2010 portant délégation de signature par Madame Lucette VANLAECKE au profit de Véronique LECHEVIN en qualité de Chef du service Aménagement du Patrimoine ;

Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

DECIDE :

TERRAINS PLAIN-PIED :**ARTICLE 1^{er}**

Le terrain (nu ou bâti) sis à SOMAIN (Nord) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune¹, est déclassé du domaine public ferroviaire.

TERRAINS DE PLAIN-PIED :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59574	Rue Edmond Simon	ZH	224	316
59574	pavé de Bouchain	AV	478	13
			TOTAL	329

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie de SOMAIN et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lille ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Lille, **08 AOÛT 2011**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur régional Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Le Chef du service Aménagement et Patrimoine

Véronique LECHEVIN

¹ Ce plan, ainsi que les éventuelles annexes à la présente décision peuvent être consultés sur place auprès de <Adresse>.



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012123-0007

**signé par Michel PLASSON, directeur de la Réglementation et des libertés publiques
le 02 Mai 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral modificatif portant
nomination des médecins chargés du contrôle
de l'aptitude physique à la conduite automobile
dans l'arrondissement de LILLE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la réglementation et
des libertés publiques

Bureau de la circulation

Arrêté préfectoral modificatif portant nomination des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement de LILLE

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite



Vu le Code de la route et notamment ses articles R.221 et R.222 ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 07 mars 1973 portant organisation des commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 1994 modifiant l'arrêté du 07 mars 1973 relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2010 modifié portant nomination des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile et des conducteurs dans l'arrondissement de LILLE ;

Vu la circulaire ministérielle du 22 avril 2002 portant extension de l'externalisation expérimentale des commissions médicales primaires du permis de conduire ;

Considérant le courrier en date du 22 novembre 2011 par lequel le Docteur Gonzague WACRENIER exerçant 27 Boulevard Montebello – Bâtiment B – 59000 LILLE, souhaite obtenir l'agrément en tant que médecin chargé du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile ;

Considérant le courrier en date du 12 décembre 2011 par lequel le Docteur Jean-Charles VILLERT exerçant 8 rue des Martyrs de la Résistance – 59160 LOMME, souhaite obtenir l'agrément en tant que médecin chargé du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile ;

Considérant le courrier en date du 12 décembre 2011 par lequel le Docteur Marie-Armelle VILLERT-DECAESTECKER exerçant 8 rue des Martyrs de la Résistance – 59160 LOMME, souhaite obtenir l'agrément en tant que médecin chargé du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile ;

Considérant le courrier en date du 13 décembre 2011 par lequel le Docteur Caroline TELLIEZ-COLARD exerçant 9 Place du Général de Gaulle – 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE, souhaite obtenir l'agrément en tant que médecin chargé du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile ;

Considérant le courrier du 26 décembre 2011 par lequel le Docteur Bruno SEGUIN signale le transfert de son cabinet sis 390 Grande Rue – 59100 ROUBAIX vers un local sis 27 rue Pierre de Roubaix – 59100 ROUBAIX ;

Considérant le courriel du 23 février 2012 par lequel le Docteur Jean-Michel BOIDIN signale le transfert de son cabinet sis 92 Boulevard de Fourmies – 59100 ROUBAIX vers un local sis 245 Boulevard de Fourmies – 59100 ROUBAIX ;

Considérant l'avis favorable du 10 avril 2012 émis par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé en vue de l'agrément des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement de LILLE ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord.



ARRÊTE

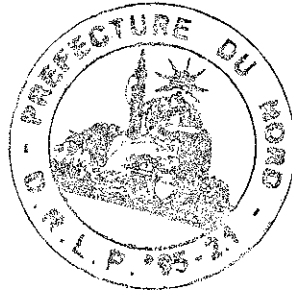
Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté du 27 octobre 2010 est modifié comme suit :

Les médecins nommés ci-après sont autorisés à contrôler l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement de LILLE.

- Docteur Jean-Michel BOIDIN
245 Boulevard de Fourmies
59100 ROUBAIX
- Docteur Bruno SEGUIN
27 rue Pierre de Roubaix
59100 ROUBAIX
- Docteur Caroline TELLIEZ-COLARD
9 Place du Général de Gaulle
59350 SAINT ANDRE
- Docteur Jean-Charles VILLERT
Cabinet Médical
8 rue des Martyrs de la Résistance
59160 LOMME
- Docteur Marie-Armelle VILLERT-DECAESTECKER
Cabinet Médical
8 rue des Martyrs de la Résistance
59160 LOMME
- Docteur Gonzague WACRENIER
27 Boulevard Montebello Bat B
59000 LILLE

Article 2 – Le mandat de ces praticiens expire le 31 octobre 2012.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à chaque membre.



Fait à Lille, le 02 MAI 2012
Le préfet
Pour le Préfet du Nord

Procurateur
Le Directeur de la Réglementation
et des Usages Publics

Michel PLASSON



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012137-0001

**signé par Eric AZOULAY, Secrétaire général adjoint
le 16 Mai 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté modifiant les bureaux de vote de
certaines communes du département du Nord
pour les élections des députés à l'Assemblée
Nationale des 10 et 17 juin 2012



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Secrétariat général

Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la citoyenneté
Section des élections

Arrêté modifiant les bureaux de vote de certaines communes du département du Nord pour les élections des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;

Vu le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 modifiée portant instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales;

Vu la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2011 modifié fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1er mars 2012 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} - Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 août 2011 modifié susvisé et à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012, le lieu de réunion des électeurs de certaines communes du département du Nord est modifié provisoirement, conformément au tableau ci-annexé.

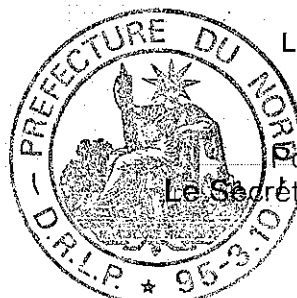
Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, les Sous-Préfets et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

16 MAI 2012

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général adjoint




Eric AZOULAY

Arrt	Canton	Commune	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Avesnes	Avesnes Sud	Grand-Fayt <i>second tour uniquement</i>	0001	sans changement	Première classe de l'école
Avesnes	Berlaimont	Vieux-Mesnil	0001	sans changement	7 rue de l'Eglise
Avesnes	Trélon	Féron	0001	sans changement	Salle des Associations
Avesnes	Trélon	Anor	0001	sans changement	Gymnase Pierre de Couberlin
Avesnes	Trélon	Féron	0002	sans changement	Gymnase Pierre de Couberlin
Avesnes	Trélon	Féron	0001	sans changement	Salle des associations
Cambrai	Cambrai Est	Cambrai	0001	ajouter: Grande Rue Fenelon (côté impair)	sans changement
Cambrai	Cambrai Est	Cambrai	0005	sans changement	Groupe scolaire La Fontaine, école élémentaire
Cambrai	Cambrai Ouest	Cambrai	0007	ajouter: Grande Rue Fenelon (côté pair)	sans changement
Cambrai	Cambrai Ouest	Cambrai	0011	ajouter: rue des Dames	sans changement
Cambrai	Le Cateau Cambrésis	Saint-Benin <i>premier tour uniquement</i>	0001	sans changement	Mairie
Cambrai	Clary	Caulery <i>second tour uniquement</i>		sans changement	Salle des cérémonies, 1 rue Bergère
Cambrai	Marcoing	Bantouzelle	0001	sans changement	Mairie 81 Grand'rue
Douai	Arieux	Moncheocourt	0001	sans changement	Ecole maternelle Victor Hugo, rue Pierre de Couberlin
Douai	Arieux	Villers-au-Tertre <i>second tour uniquement</i>	0001	sans changement	Ecole primaire communale, place du Mont Tilleul
Douai	Douai Nord Est	Raimbeaucourt	0001	sans changement	Salle polyvalente, place Clémenceau
Douai	Douai Sud Ouest	Courchelettes	0002	sans changement	Salle polyvalente, place Clémenceau
Douai	Douai Sud Ouest	Douai	0001	sans changement	Ecole maternelle Jacques Prévert, rue F. Couteau
Douai	Douai Sud Ouest	Douai	0018	sans changement	Ensemble Bernard De Lattre, école Jules et Léon Maurice 83 avenue du Mat de Lattre de Tassigny
Douai	Orchies	Coutiches	0028	sans changement	Ecole maternelle Bernard De Lattre, cantine scolaire rue de Raimbeaucourt
Douai	Orchies	Coutiches	0001	sans changement	Salle de Garderie, école Léon Lambert
Douai	Orchies	Coutiches	0002	sans changement	Salle de Garderie, école Léon Lambert
Dunkerque	Bourbourg	Holque	0001	sans changement	Ecole
Dunkerque	Dunkerque Est	Lefrincoucke	0004	sans changement	Maison pour Tous
Dunkerque	Grande-Synthe	Grande-Synthe	0001	Bureau centralisateur	sans changement
Dunkerque	Hazebrouck Nord	Blinghem	0007	sans changement	Harmonie de Batterie Municipale, rue Victor Hugo
Dunkerque	Hazebrouck Nord	Blinghem	0001	sans changement	Fête culture, grande salle
Dunkerque	Hazebrouck Nord	Blinghem	0002	sans changement	Fête culture, petite salle
Dunkerque	Wormhout	Bolezeelle	0001	sans changement	Restaurant scolaire face au stade
Lille	La Bassée	Marquillies	0001	sans changement	Salle communale, rue de la Bourse
Lille	La Bassée	Salomé	0002	sans changement	Salle communale, rue de la Bourse
Lille	Haubourdin	Loos	0004	sans changement	Salle Dubois, 18 rue Pasteur
Lille	Lille Sud Est	Fâches Thumesnil	0002	ajouter: rue Jean-Baptiste Corot	Conservatoire de musique, 197 rue Foch
Lille	Lille Sud Est	Fâches Thumesnil	0003	supprimer: rue Bois Blancs	sans changement
Lille	Lille Sud Est	Fâches Thumesnil	0005	ajouter: rue des Capucines	sans changement
Lille	Lille Sud Est	Fâches Thumesnil	0007	sans changement	sans changement
Lille	Lille Sud Est	Fâches Thumesnil	0010	ajouter: rues Adamus, Catilloca, Clos Joli, allée Dulcie Septemher, rues d'Hodonin, Jean Moulin, de Naoussa, Odette Vercurrysse, de Saint-Néots, de Stolberg, de Tinkaré, rue de Vendeville.	Groupe scolaire Kléber/Pascal, avenue de Roubaix
Lille	Lille Sud Ouest	Lille	0011	ajouter: rue de l'Égalité	sans changement
Lille	Marcq-en-Baroeul	Marcq-en-Baroeul	0022	sans changement	sans changement
Lille	Marcq-en-Baroeul	Marcq-en-Baroeul	0022	sans changement	sans changement

				0023	sans changement	Ecole Montaigne, Maison de la Jeunesse rue Robert Schuman / rue des Rouges Barres
Lille	Quesnoy-sur-Deûle	Verlinghem second tour uniquement	0001	sans changement	Ecole Gutenberg, place de la Mairie	
Lille	Roubaix Ouest	Croix	0003	sans changement	Groupe scolaire Lucie Aubrac, entrée rue Kléber	
			0004	sans changement	Groupe scolaire Lucie Aubrac, entrée rue Guizot	
Lille	Seclin Sud	Allennes-les-Marais	0008	sans changement	Conservatoire de musique, rue Jean Jaurès	
			0001	sans changement	Ecole primaire, rue de Verdun	
			0002	sans changement	Ecole primaire, rue de Verdun	
Valenciennes	Condé sur Escaut	Vieux-Condé	0006	sans changement	Ecole maternelle, rue d'Anjou	
			0007	sans changement	Ecole maternelle, rue d'Anjou	
Valenciennes	Condé sur Escaut	Escautpont	0001	sans changement	sans changement	
			0002	sans changement	Hall de Sports Georges Draux, rue des Acacias	
Valenciennes	Denain	Denain	0001	sans changement	Ecole Emile Zola, rue de Villars	
Valenciennes	Saint Amand les Eaux Rive Droite	Hasnon	0003	ajouter: rue du Petit Marais	sans changement	
Valenciennes	Valenciennes Sud	Aulnoy-lez-Valenciennes	0001	ajouter: place du Canada, sentier de la Rhônelle, chemin des Postes	sans changement	
			0002	ajouter: résidence Josquin des Prés	sans changement	
			0004	ajouter: campus universitaire du Mont Houy, Parc d'Activités ZI Mont Houy	sans changement	



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012152-0004

**signé par Eric AZOULAY, Secrétaire général adjoint
le 31 Mai 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté modifiant les bureaux de vote des communes de Cambrai, Le Favril et Neuville-en-Ferrain pour les élections des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Secrétariat général

Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la citoyenneté
Section des élections

Arrêté modifiant les bureaux de vote des communes de Le Favril et Neuville-en-Ferrain pour les élections des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code Electoral et notamment son article R.40 ;

Vu le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 modifiée portant instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales;

Vu la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2011 modifié fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1er mars 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 2012 modifiant les bureaux de vote de certaines communes du département du Nord pour les élections des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012

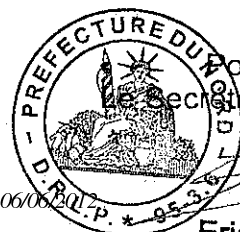
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} - Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 août 2011 modifié susvisé et à l'occasion des élections des députés à l'Assemblée Nationale des 10 et 17 juin 2012, le lieu de réunion des électeurs de la commune de Le Favril est déplacé « salle des fêtes lieudit Le Village », le bureau de vote 0003 de la commune de Neuville-en-Ferrain est renommé « salle Roger Craye ».

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et les maires des communes de Le Favril et Neuville-en-Ferrain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 mai 2012
Le préfet,



Pour le Préfet,
Secrétaire Général adjoint

Eric AZOULAY



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012157-0001

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 05 Juin 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRCT - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales**

Liste des communes rurales dans le
département du Nord pour 2012



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de
l'intercommunalité et
des finances locales

Arrêté préfectoral fixant la liste des communes rurales dans le département du Nord pour 2012

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article D. 3334-8-1 définissant les communes rurales de métropole ;

Vu le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales au sens des articles L. 2335-9, L3334-10 et R. 3334-8 du code général des collectivités territoriales notamment sont article 2 ;

Vu la circulaire n° NOR/COT/B/12/20959/C du 30 avril 2012 relative à la dotation globale d'équipement (D.G.E.) des départements pour 2012 ;

Sur proposition du Secrétaire général.

ARRÊTE

Article 1^{er} — Sont considérées comme communes rurales :

- les communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants,
- les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 5 000 habitants, si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine ou si elles appartiennent à une unité urbaine dont la population n'excède pas 5 000 habitants.

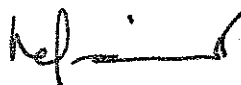
L'unité urbaine de référence est celle définie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). La population prise en compte est la population totale authentifiée à l'issue du recensement de la population.

Article 2 – En fonction des critères susvisés, le présent arrêté fixe, pour le département du Nord, la liste des communes rurales figurant à l'annexe ci-jointe.

Article 3 — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le - 5 JUIN 2012

Pour le préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Marc-Etienne PINAULDT

LISTE DES COMMUNES RURALES 2012

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59001	ABANCOURT
2012	59	NORD	59003	AIBES
2012	59	NORD	59004	AIX
2012	59	NORD	59006	AMFROIPRET
2012	59	NORD	59007	ANHIERS
2012	59	NORD	59010	ANNEUX
2012	59	NORD	59012	ANOR
2012	59	NORD	59013	ANSTAING
2012	59	NORD	59015	ARLEUX
2012	59	NORD	59016	ARMOUITS-CAPPEL
2012	59	NORD	59018	ARNEKE
2012	59	NORD	59019	ARTRES
2012	59	NORD	59021	ASSEVENT
2012	59	NORD	59022	ATTICHES
2012	59	NORD	59023	AUBENCHEUL-AU-BAC
2012	59	NORD	59025	AUBERS
2012	59	NORD	59026	AUBIGNY-AU-BAC
2012	59	NORD	59027	AUBRY-DU-HAINAUT
2012	59	NORD	59029	AUCHY-LEZ-ORCHIES
2012	59	NORD	59031	AUDIGNIES
2012	59	NORD	59037	AVESNES-LES-AUBERT
2012	59	NORD	59038	AVESNES-LE-SEC
2012	59	NORD	59039	AWOINGT
2012	59	NORD	59042	BACHY
2012	59	NORD	59045	BAIVES
2012	59	NORD	59046	BAMBEQUE
2012	59	NORD	59047	BANTEUX
2012	59	NORD	59048	BANTIGNY
2012	59	NORD	59049	BANTOUZELLE
2012	59	NORD	59050	BAS-LIEU
2012	59	NORD	59054	BAVINCHOVE
2012	59	NORD	59055	BAZUEL
2012	59	NORD	59056	BEAUCAMPS-LIGNY
2012	59	NORD	59057	BEAUDIGNIES
2012	59	NORD	59058	BEAUFORT
2012	59	NORD	59059	BEAUMONT-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59060	BEURAIN
2012	59	NORD	59061	BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE
2012	59	NORD	59062	BEAURIEUX
2012	59	NORD	59064	BELLAING
2012	59	NORD	59065	BELLIGNIES
2012	59	NORD	59066	BERELLES
2012	59	NORD	59069	BERMERAIN
2012	59	NORD	59070	BERMERIES
2012	59	NORD	59071	BERSEE
2012	59	NORD	59072	BERSILLIES

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59073	BERTHEN
2012	59	NORD	59074	BERTRY
2012	59	NORD	59075	BETHENCOURT
2012	59	NORD	59076	BETTIGNIES
2012	59	NORD	59077	BETTRECHIES
2012	59	NORD	59078	BEUGNIES
2012	59	NORD	59081	BEVILLERS
2012	59	NORD	59082	BIERNE
2012	59	NORD	59083	BISSEZEELE
2012	59	NORD	59084	BLARINGHEM
2012	59	NORD	59085	BLECOURT
2012	59	NORD	59086	BOESCHEPE
2012	59	NORD	59087	BOESEGHEM
2012	59	NORD	59088	BOIS-GRENIER
2012	59	NORD	59089	BOLLEZEELE
2012	59	NORD	59091	BORRE
2012	59	NORD	59093	BOULOGNE-SUR-HELPE
2012	59	NORD	59096	BOURGHELLES
2012	59	NORD	59097	BOURSIES
2012	59	NORD	59099	BOUSIES
2012	59	NORD	59100	BOUSIGNIES
2012	59	NORD	59101	BOUSIGNIES-SUR-ROC
2012	59	NORD	59102	BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59103	BOUSSIERES-SUR-SAMBRE
2012	59	NORD	59105	BOUVIGNIES
2012	59	NORD	59106	BOUVINES
2012	59	NORD	59107	BRAY-DUNES
2012	59	NORD	59108	BRIASTRE
2012	59	NORD	59109	BRILLON
2012	59	NORD	59110	BROUCKERQUE
2012	59	NORD	59111	BROXEELE
2012	59	NORD	59113	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES
2012	59	NORD	59114	BRUILLE-SAINT-AMAND
2012	59	NORD	59115	BRUNEMONT
2012	59	NORD	59116	BRY
2012	59	NORD	59117	BUGNICOURT
2012	59	NORD	59118	BUSIGNY
2012	59	NORD	59119	BUYSSCHEURE
2012	59	NORD	59120	CAESTRE
2012	59	NORD	59121	CAGNONCLES
2012	59	NORD	59123	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
2012	59	NORD	59124	CAMPHIN-EN-PEVELE
2012	59	NORD	59125	CANTAING-SUR-ESCAUT
2012	59	NORD	59126	CANTIN
2012	59	NORD	59127	CAPELLE SUR ECAILLON
2012	59	NORD	59128	CAPINGHEM
2012	59	NORD	59129	CAPPELLE-EN-PEVELE
2012	59	NORD	59130	CAPPELLE-BROUCK
2012	59	NORD	59132	CARNIERES
2012	59	NORD	59133	CARNIN

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59134	CARTIGNIES
2012	59	NORD	59135	CASSEL
2012	59	NORD	59137	CATILLON-SUR-SAMBRE
2012	59	NORD	59138	CATTENIERES
2012	59	NORD	59140	CAULLERY
2012	59	NORD	59141	CAUROIR
2012	59	NORD	59142	CERFONTAINE
2012	59	NORD	59144	CHATEAU-L'ABBAYE
2012	59	NORD	59145	CHEMY
2012	59	NORD	59147	CHOISIES
2012	59	NORD	59148	CLAIRFAYTS
2012	59	NORD	59149	CLARY
2012	59	NORD	59150	COBRIEUX
2012	59	NORD	59151	COLLERET
2012	59	NORD	59154	COUDEKERQUE
2012	59	NORD	59157	COUSOLRE
2012	59	NORD	59158	COUTICHES
2012	59	NORD	59159	CRAYWICK
2012	59	NORD	59161	CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT
2012	59	NORD	59162	CROCHTE
2012	59	NORD	59164	CROIX-CALUYAU
2012	59	NORD	59166	CURGIES
2012	59	NORD	59167	CUVILLERS
2012	59	NORD	59169	DAMOUSIES
2012	59	NORD	59171	DEHERIES
2012	59	NORD	59173	DEULEMONT
2012	59	NORD	59174	DIMECHAUX
2012	59	NORD	59175	DIMONT
2012	59	NORD	59176	DOIGNIES
2012	59	NORD	59177	DOMPIERRE-SUR-HELPE
2012	59	NORD	59180	DOULIEU
2012	59	NORD	59181	DOURLERS
2012	59	NORD	59182	DRINCHAM
2012	59	NORD	59184	EBBLINGHEM
2012	59	NORD	59186	ECCLES
2012	59	NORD	59187	ECLAIBES
2012	59	NORD	59188	ECUELIN
2012	59	NORD	59189	EECKE
2012	59	NORD	59190	ELESMES
2012	59	NORD	59191	ELINCOURT
2012	59	NORD	59192	EMERCHICOURT
2012	59	NORD	59194	ENGLEFONTAINE
2012	59	NORD	59195	ENGLOS
2012	59	NORD	59196	ENNETIERES-EN-WEPPE
2012	59	NORD	59197	ENNEVELIN
2012	59	NORD	59198	EPPE-SAUVAGE
2012	59	NORD	59199	ERCHIN
2012	59	NORD	59200	ERINGHEM
2012	59	NORD	59201	ERQUINGHEM-LE-SEC
2012	59	NORD	59203	ERRE

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59204	ESCARMAIN
2012	59	NORD	59208	ESCOBECQUES
2012	59	NORD	59209	ESNES
2012	59	NORD	59210	ESQUELBECQ
2012	59	NORD	59211	ESQUERCHIN
2012	59	NORD	59213	ESTOURMEL
2012	59	NORD	59214	ESTREES
2012	59	NORD	59215	ESTREUX
2012	59	NORD	59216	ESWARS
2012	59	NORD	59217	ETH
2012	59	NORD	59218	ETROEUNGT
2012	59	NORD	59219	ESTRUN
2012	59	NORD	59222	FAUMONT
2012	59	NORD	59223	FAVRIL
2012	59	NORD	59224	FECHAIN
2012	59	NORD	59226	FELLERIES
2012	59	NORD	59228	FERIN
2012	59	NORD	59229	FERON
2012	59	NORD	59231	FERRIERE-LA-PETITE
2012	59	NORD	59232	FLAMENGRIE
2012	59	NORD	59233	FLAUMONT-WAUDRECHIES
2012	59	NORD	59236	FLESQUIERES
2012	59	NORD	59237	FLETRE
2012	59	NORD	59238	FLINES-LES-MORTAGNE
2012	59	NORD	59240	FLOURSIES
2012	59	NORD	59241	FLOYON
2012	59	NORD	59242	FONTAINE-AU-BOIS
2012	59	NORD	59243	FONTAINE-AU-PIRE
2012	59	NORD	59244	FONTAINE-NOTRE-DAME
2012	59	NORD	59246	FOREST-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59247	FOREST-SUR-MARQUE
2012	59	NORD	59250	FOURNES-EN-WEPPES
2012	59	NORD	59251	FRASNOY
2012	59	NORD	59254	FRESSAIN
2012	59	NORD	59255	FRESSIES
2012	59	NORD	59257	FROMELLES
2012	59	NORD	59258	GENECH
2012	59	NORD	59259	GHISSIGNIES
2012	59	NORD	59261	GLAGEON
2012	59	NORD	59262	GODEWAERSVELDE
2012	59	NORD	59263	GOEULZIN
2012	59	NORD	59264	GOGNIES-CHAUSSEE
2012	59	NORD	59266	GONDECOURT
2012	59	NORD	59267	GONNELIEU
2012	59	NORD	59269	GOUZEAUCOURT
2012	59	NORD	59270	GRAND-FAYT
2012	59	NORD	59274	GROISE
2012	59	NORD	59275	GRUSON
2012	59	NORD	59277	GUSSIGNIES
2012	59	NORD	59280	HAMEL

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59281	HANTAY
2012	59	NORD	59282	HARDIFORT
2012	59	NORD	59283	HARGNIES
2012	59	NORD	59285	HASPRES
2012	59	NORD	59287	HAUCOURT-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59289	HAUSSY
2012	59	NORD	59290	HAUT-LIEU
2012	59	NORD	59292	HAVELUY
2012	59	NORD	59293	HAVERSKERQUE
2012	59	NORD	59294	HAYNECOURT
2012	59	NORD	59296	HECQ
2012	59	NORD	59297	HELESMES
2012	59	NORD	59300	HEM-LENGLET
2012	59	NORD	59303	HERLIES
2012	59	NORD	59304	HERRIN
2012	59	NORD	59305	HERZEELE
2012	59	NORD	59306	HESTRUD
2012	59	NORD	59307	HOLQUE
2012	59	NORD	59308	HONDEGHEM
2012	59	NORD	59309	HONDSCHOOTE
2012	59	NORD	59310	HON-HERGIES
2012	59	NORD	59311	HONNECHY
2012	59	NORD	59312	HONNECOURT-SUR-ESCAUT
2012	59	NORD	59313	HORDAIN
2012	59	NORD	59315	HOUDAIN-LEZ-BAVAY
2012	59	NORD	59316	HOUPLIN-ANCOISNE
2012	59	NORD	59318	HOUTKERQUE
2012	59	NORD	59320	ILLIES
2012	59	NORD	59321	INCHY
2012	59	NORD	59322	IWUY
2012	59	NORD	59323	JENLAIN
2012	59	NORD	59325	JOLIMETZ
2012	59	NORD	59326	KILLEM
2012	59	NORD	59331	LANDRECIES
2012	59	NORD	59332	LANNOY
2012	59	NORD	59333	LAROUILLIES
2012	59	NORD	59334	LAUWIN-PLANQUE
2012	59	NORD	59336	LECLUSE
2012	59	NORD	59337	LEDERZEELE
2012	59	NORD	59338	LEDRINGHEM
2012	59	NORD	59341	LESDAIN
2012	59	NORD	59342	LEZ-FONTAINE
2012	59	NORD	59347	LIESSIES
2012	59	NORD	59348	LIEU-SAINT-AMAND
2012	59	NORD	59349	LIGNY-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59351	LIMONT-FONTAINE
2012	59	NORD	59353	LOCQUIGNOL
2012	59	NORD	59354	LOFFRE
2012	59	NORD	59357	LONGUEVILLE
2012	59	NORD	59358	LOOBERGHE

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59363	LOUVIGNIES-QUESNOY
2012	59	NORD	59364	LOUVIL
2012	59	NORD	59366	LYNDE
2012	59	NORD	59370	MAIRIEUX
2012	59	NORD	59371	MAISNIL
2012	59	NORD	59372	MALINCOURT
2012	59	NORD	59374	MARBAIX
2012	59	NORD	59375	MARCHIENNES
2012	59	NORD	59377	MARCOING
2012	59	NORD	59379	MARCQ-EN-OSTREVENT
2012	59	NORD	59381	MARESCHES
2012	59	NORD	59382	MARETZ
2012	59	NORD	59384	MAROILLES
2012	59	NORD	59387	MARQUETTE-EN-OSTREVANT
2012	59	NORD	59388	MARQUILLIES
2012	59	NORD	59391	MASTAING
2012	59	NORD	59393	MAULDE
2012	59	NORD	59394	MAUROIS
2012	59	NORD	59395	MAZINGHIEN
2012	59	NORD	59396	MECQUIGNIES
2012	59	NORD	59397	MERCKEGHEM
2012	59	NORD	59399	MERRIS
2012	59	NORD	59402	MILLAM
2012	59	NORD	59403	MILLONFOSSE
2012	59	NORD	59404	MOERES
2012	59	NORD	59405	MOEUVRES
2012	59	NORD	59406	MONCEAU-SAINT-WAAST
2012	59	NORD	59407	MONCHAUX-SUR-ECAILLON
2012	59	NORD	59408	MONCHEAUX
2012	59	NORD	59409	MONCHECOURT
2012	59	NORD	59411	MONS-EN-PEVELE
2012	59	NORD	59412	MONTAY
2012	59	NORD	59413	MONTIGNY-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59415	MONTRECOURT
2012	59	NORD	59418	MORTAGNE-DU-NORD
2012	59	NORD	59419	MOUCHIN
2012	59	NORD	59420	MOUSTIER-EN-FAGNE
2012	59	NORD	59422	NAVES
2012	59	NORD	59423	NEUF-BERQUIN
2012	59	NORD	59424	NEUF-MESNIL
2012	59	NORD	59425	NEUVILLE-EN-AVESNOIS
2012	59	NORD	59427	NEUVILLE
2012	59	NORD	59430	NEUVILLY
2012	59	NORD	59432	NIERGNIES
2012	59	NORD	59433	NIEURLET
2012	59	NORD	59434	NIVELLE
2012	59	NORD	59435	NOMAIN
2012	59	NORD	59436	NOORDPEENE
2012	59	NORD	59437	NOYELLES-LES-SECLIN
2012	59	NORD	59438	NOYELLES-SUR-ESCAUT

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59439	NOYELLES-SUR-SAMBRE
2012	59	NORD	59440	NOYELLES-SUR-SELLE
2012	59	NORD	59441	OBIES
2012	59	NORD	59442	OBRECHIES
2012	59	NORD	59443	OCHEZEELE
2012	59	NORD	59444	ODOMEZ
2012	59	NORD	59445	OHAIN
2012	59	NORD	59446	OISY
2012	59	NORD	59448	OOST-CAPPEL
2012	59	NORD	59450	ORS
2012	59	NORD	59451	ORSINVAL
2012	59	NORD	59453	OUDEZEELE
2012	59	NORD	59454	OXELAERE
2012	59	NORD	59455	PAILLENCOURT
2012	59	NORD	59458	PERONNE-EN-MELANTOIS
2012	59	NORD	59461	PETIT-FAYT
2012	59	NORD	59462	PHALEMPIN
2012	59	NORD	59463	PITGAM
2012	59	NORD	59464	POIX-DU-NORD
2012	59	NORD	59465	POMMEREUIL
2012	59	NORD	59468	POTELLE
2012	59	NORD	59469	PRADELLES
2012	59	NORD	59471	PRESEAU
2012	59	NORD	59472	PREUX-AU-BOIS
2012	59	NORD	59473	PREUX-AU-SART
2012	59	NORD	59474	PRISCHES
2012	59	NORD	59478	QUAEDYPRE
2012	59	NORD	59480	QUERENAING
2012	59	NORD	59483	QUIEVELON
2012	59	NORD	59485	QUIEVY
2012	59	NORD	59487	RADINGHEM-EN-WEPPE
2012	59	NORD	59490	RAINSARS
2012	59	NORD	59492	RAMILLIES
2012	59	NORD	59493	RAMOUSIES
2012	59	NORD	59494	RAUCOURT-AU-BOIS
2012	59	NORD	59496	REJET-DE-BEAULIEU
2012	59	NORD	59497	RENESECURE
2012	59	NORD	59498	REUMONT
2012	59	NORD	59499	REXPOEDE
2012	59	NORD	59500	RIBECOURT-LA-TOUR
2012	59	NORD	59501	RIEULAY
2012	59	NORD	59502	RIEUX-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59503	ROBERSART
2012	59	NORD	59505	ROMBIES-ET-MARCHIPONT
2012	59	NORD	59506	ROMERIES
2012	59	NORD	59511	ROSULT
2012	59	NORD	59513	ROUCOURT
2012	59	NORD	59515	ROUVIGNIES
2012	59	NORD	59516	RUBROUCK
2012	59	NORD	59517	RUÉS-DES-VIGNES

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59518	RUESNES
2012	59	NORD	59519	RUMEGIES
2012	59	NORD	59520	RUMILLY-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59521	SAILLY-LEZ-CAMBRAI
2012	59	NORD	59522	SAILLY-LEZ-LANNOY
2012	59	NORD	59525	SAINS-DU-NORD
2012	59	NORD	59528	SAINT-AUBERT
2012	59	NORD	59529	SAINT-AUBIN
2012	59	NORD	59530	SAINT-AYBERT
2012	59	NORD	59531	SAINT-BENIN
2012	59	NORD	59532	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
2012	59	NORD	59533	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI
2012	59	NORD	59534	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE
2012	59	NORD	59535	SAINT-JANS-CAPPEL
2012	59	NORD	59536	SAINTE-MARIE-CAPPEL
2012	59	NORD	59537	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
2012	59	NORD	59538	SAINT-MOMELIN
2012	59	NORD	59539	SAINT-PIERRE-BROUCK
2012	59	NORD	59541	SAINT-PYTHON
2012	59	NORD	59542	SAINT-REMY-CHAUSSEE
2012	59	NORD	59543	SAINT-REMY-DU-NORD
2012	59	NORD	59545	SAINT-SOUPLET
2012	59	NORD	59546	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
2012	59	NORD	59547	SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS
2012	59	NORD	59548	ST WAAST LA VALLEE
2012	59	NORD	59549	SALESCHES
2012	59	NORD	59551	SAMEON
2012	59	NORD	59552	SANCOURT
2012	59	NORD	59554	SARS-ET-ROSIERES
2012	59	NORD	59555	SARS-POTERIES
2012	59	NORD	59556	SASSEGNIES
2012	59	NORD	59558	SAULZOIR
2012	59	NORD	59559	SEBOURG
2012	59	NORD	59562	SEMERIES
2012	59	NORD	59563	SEMOUSIES
2012	59	NORD	59565	SEPMERIES
2012	59	NORD	59567	SERANVILLERS-FORENVILLE
2012	59	NORD	59568	SERCUS
2012	59	NORD	59570	SOCX
2012	59	NORD	59572	SOLRE-LE-CHATEAU
2012	59	NORD	59573	SOLRINNES
2012	59	NORD	59575	SOMMAING
2012	59	NORD	59576	SPYCKER
2012	59	NORD	59577	STAPLE
2012	59	NORD	59578	STEENBECQUE
2012	59	NORD	59579	STEENE
2012	59	NORD	59580	STEENVOORDE
2012	59	NORD	59582	STRAZEELE
2012	59	NORD	59583	TAISNIERES-EN-THIERACHE
2012	59	NORD	59584	TAISNIERES-SUR-HON

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59587	TERDEGHEM
2012	59	NORD	59590	THIENNES
2012	59	NORD	59591	THIVENCELLE
2012	59	NORD	59593	THUN-L'EVEQUE
2012	59	NORD	59594	THUN-SAINT-AMAND
2012	59	NORD	59595	THUN-SAINT-MARTIN
2012	59	NORD	59596	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
2012	59	NORD	59597	TILLOY-LEZ-CAMBRAI
2012	59	NORD	59600	TOURMIGNIES
2012	59	NORD	59602	TRESSIN
2012	59	NORD	59604	TROISVILLES
2012	59	NORD	59605	UXEM
2012	59	NORD	59607	VENDEGIES-AU-BOIS
2012	59	NORD	59608	VENDEGIES-SUR-ECAILLON
2012	59	NORD	59609	VENDEVILLE
2012	59	NORD	59610	VERCHAIN-MAUGRE
2012	59	NORD	59612	VERTAIN
2012	59	NORD	59613	VICQ
2012	59	NORD	59614	VIESLY
2012	59	NORD	59617	VIEUX-MESNIL
2012	59	NORD	59618	VIEUX-RENG
2012	59	NORD	59619	VILLEREAU
2012	59	NORD	59620	VILLERS-AU-TERTRE
2012	59	NORD	59622	VILLERS-EN-CAUCHIES
2012	59	NORD	59623	VILLERS-GUISLAIN
2012	59	NORD	59624	VILLERS-OUTREAU
2012	59	NORD	59625	VILLERS-PLOUICH
2012	59	NORD	59626	VILLERS-POL
2012	59	NORD	59627	VILLERS-SIRE-NICOLE
2012	59	NORD	59628	VOLCKERINCKHOVE
2012	59	NORD	59629	VRED
2012	59	NORD	59631	WALINCOURT-SELVIGNY
2012	59	NORD	59633	WALLERS-EN-FAGNE
2012	59	NORD	59634	WALLON-CAPPEL
2012	59	NORD	59635	WAMBAIX
2012	59	NORD	59637	WANDIGNIES-HAMAGE
2012	59	NORD	59638	WANNEHAIN
2012	59	NORD	59639	WARGNIES-LE-GRAND
2012	59	NORD	59640	WARGNIES-LE-PETIT
2012	59	NORD	59642	WARLAING
2012	59	NORD	59643	WARNETON
2012	59	NORD	59645	WASNES-AU-BAC
2012	59	NORD	59649	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE
2012	59	NORD	59651	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
2012	59	NORD	59652	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX
2012	59	NORD	59655	WEMAERS-CAPPEL
2012	59	NORD	59657	WEST-CAPPEL
2012	59	NORD	59658	WICRES
2012	59	NORD	59661	WILLIES
2012	59	NORD	59662	WINNEZELLE

EXERCICE	Code département de la commune	Nom du département de la commune	Code INSEE	Nom commune
2012	59	NORD	59664	WULVERDINGHE
2012	59	NORD	59665	WYLDER
2012	59	NORD	59666	ZEGERSCAPPEL
2012	59	NORD	59667	ZERMEZEELE
2012	59	NORD	59668	ZUYDCOOTE
2012	59	NORD	59669	ZUYTPEENE
2012	59	NORD	59670	DON



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Christian RATEL, directeur régional des Finances publiques de la région Nord -
Pas- de- Calais et du département du Nord
le 24 Mai 2012**

**Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du
département du Nord**

Décision de délégations spéciales de signature
pour les missions rattachées

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS ET DU
DEPARTEMENT DU NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques de la région Nord Pas de Calais et du département du Nord ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Monsieur Christian RATEL au poste de Directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord,

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale d'audit :

- M. Julien GASREL, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la mission départementale d'audit,

Pour ce dernier, cette délégation concerne notamment l'organisation et la gestion de la mission départementale d'audit, à savoir la préparation du comité d'audit, de la revue de la direction, de la démarche qualité et de la certification, l'invitation aux réunions et formations des auditeurs, et de tout autre acte en relation avec la gestion de la mission départementale d'audit.

- Mme Stéphanie BADE, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Jean-Luc BOYER, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Patrick COCHETEUX, inspecteur principal des Finances publiques,
- Mme Claire GASPARD, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Kader IHALLAINE, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Patrick LIENARD, inspecteur principal des Finances publiques,
- Mlle Sylvie ODOUX, inspectrice principale des Finances publiques,

- M. David PATER, inspecteur principal des Finances publiques,
- Mlle Laurence VERNEZ, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mme Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mme Elise JUBAULT, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mlle Cécile PATURAL, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mme Ghislaine JACQUES LE SEIGNEUR, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Jean-Philippe BAUDRY, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Frédéric THERY, inspecteur principal des Finances publiques,
- Mme France DUTT, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Ali GHEMRI, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Philippe DEGAND, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- Mme Anne PIETRI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,
- M. Bruno FRANCOIS, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- M. Simon LARRAZET, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable de la mission départementale d'audit,
- M. Jean-Michel BARDET, inspecteur des Finances publiques,

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

- M. Philippe BAUDIER, administrateur général des Finances publiques,
- M. Etienne LAMART, inspecteur principal des Finances publiques,

3. Pour la mission maîtrise des risques et cellule qualité comptable :

- M. Christophe MILH, administrateur général des Finances publiques,
- Mme Claire KELLY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,
- M. Julien ROUSSEL inspecteur des Finances publiques,

4. Pour la mission cabinet et communication :

- Mme Hélène MARCHAND, inspectrice principale des Finances publiques,

5. Pour la mission « simplification » :

- M. Christophe HAUMONT, administrateur des Finances publiques adjoint.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.



Christian RATEL